

Rapport public Parcoursup session 2023

Nantes Université (La Roche) - Double licence - Droit / Langues étrangères appliquées - Double cursus : Droit - LEA

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Nantes Université (La Roche) - Double licence - Droit / Langues étrangères appliquées - Double cursus : Droit - LEA	Jury par défaut	Tous les candidats	190	769	710	762	19	50

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux - Mention Droit

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus nationaux - Mention Langues étrangères appliquées

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au

lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

La formation en Langues Etrangères Appliquées repose sur les principes fondamentaux suivants :

- la pluridisciplinarité (étude d'au moins deux langues étrangères à niveau équivalent et de matières d'application : économie, gestion et outils mathématiques, droit, communication...)
- l'ouverture au monde de l'entreprise et des organisations : affaires et commerce, traduction spécialisée...
- l'ouverture à l'international et à l'interculturalité

Les candidats à l'inscription en licence Mention LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (LEA) doivent ainsi répondre aux attendus suivants :

* Mobiliser des compétences en matière de compréhension et d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter et structurer un raisonnement en français et dans au moins deux langues étrangères

Cette mention suppose en effet des compétences de compréhension fine de documents de tous types et de solides compétences d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés en plusieurs langues.

Cette mention nécessite donc de disposer d'un très bon niveau dans au moins deux langues étrangères (niveau B2) et en français.

* Avoir un intérêt prononcé pour le monde de l'entreprise et des organisations ainsi que pour l'environnement économique et social dans une perspective internationale.

Les relations entre la formation en LEA et le monde socio-économique constituent en effet un aspect important de cette licence. La formation comporte des enseignements relevant des champs disciplinaires économiques et sociaux (économie, droit, gestion, commerce international, marketing, communication...)

* Disposer d'une très bonne culture générale et être ouvert au monde ainsi qu'aux questions de société, d'actualité et d'interculturalité.

L'intérêt pour les disciplines enseignées est bien évidemment essentiel, mais l'étude des langues étrangères appliquées nécessite également une très bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe

Cet attendu marque l'importance, pour la formation en LEA, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou

en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en LEA laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Toutes les informations concernant cette formation sont accessibles ici :

www.univ-nantes.fr/lyceens/licence-droit-lea

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle. Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Les éléments retenus pour le paramétrage et le calcul de la « note globale » de chaque candidat :

- une moyenne correspondant au français : bac oral + bac écrit + notes de première. Pour certaines filières, dans le paramétrage le « français » devient « littérature »,
- une moyenne correspond à l'histoire géographie : notes de première + notes de terminale
- une moyenne correspondant aux notes de première et de terminale des langues vivantes 1 et 2

Remarque : la Fiche avenir n'a pas pu être retenue dans le cadre de ce paramétrage, car la pondération de ses divers indicateurs était imposée par la plateforme Parcoursup sans transparence sur les modalités de cette pré-programmation imposée et sans que celle-ci puisse être modifiée par la Commission. Cette pondération imposée ne correspondait pas aux attentes de la formation. La fiche avenir a donc été prise en compte de façon manuelle dans l'examen des candidatures.

Le classement final des candidats :

- Sur les 769 vœux confirmés, 21 candidats étaient « Non classés » par le calcul. Ils ont fait l'objet d'une étude au cas par cas du dossier pour attribution d'une « note globale ».
- Les 47 candidats ex-aequo ont été départagés par un examen individuel des dossiers.
- Une étude approfondie des dossiers a ensuite parfois conduit à un reclassement de certains candidats en considération premièrement de l'intérêt du candidat pour les langues (not. Abibac, Bachibac, etc.), deuxièmement des résultats du candidat dans une éventuelle LV3 et, troisièmement, de l'intérêt pour la formation exprimée dans le projet de formation.

Remarque :

1. Le classement d'appel final des candidats diffère du classement proposé par la Commission en raison de l'incidence de paramètres extérieurs (boursiers, non-résidents ...).
2. Tous les candidats classés ont été appelés.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les enseignements de la session

- La Commission constate des projets de formation stéréotypés, non personnalisés, voire sans lien avec la formation demandée ou qui n'évoquent qu'un aspect de la formation (que Droit ou que LEA).
- La Commission rappelle qu'un niveau tout à fait correct en anglais est nécessaire pour suivre les cours d'anglais en L1 Droit-LEA. Si une langue peut être choisie en niveau débutant, cette langue ne peut être l'anglais.

Les conseils aux candidats

- Un bon niveau en français et en histoire-géographie, attestant des capacités rédactionnelles et de compréhension, est indispensable à la réussite en L1 Droit-LEA.
- Il est recommandé au candidat de présenter un projet de formation personnalisé et correspondant à la formation demandée.
- La réussite en double licence Droit-LEA nécessite une capacité à s'investir importante (obtention de deux Licences). L'autonomie dans le travail est également un atout pour la réussite.
- La faculté de Droit organise une journée « portes ouvertes » et participe à l'opération « l'université à l'essai », il est conseillé aux candidats de participer à ces événements afin d'avoir tous les éléments pour bien réfléchir à leur orientation.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Cursus du second degré (tronc commun)	Résultats français (et/ou littérature), histoire-géographie	notes de première en français (bulletins) ; notes de première et terminale en histoire-géographie	Essentiel
	Niveau en langues (LV1 et LV2)	Résultats langues vivantes 1 et 2	Les notes de 1ère et de terminale en langues vivantes étrangères.	Essentiel
	Niveau en langues (LV3)	Résultats en langue vivante 3	Les notes de 1ère et de terminale en LV3	Complémentaire
	Cursus du second degré (enseignements de spécialité)	Résultats dans les matières de spécialité	notes obtenues dans les matières de spécialité (peu importe les matières choisies)	Complémentaire
	cursus études supérieures	résultats en histoire-géographie pour les candidats déjà bacheliers	Pour les étudiants réorientés, seront pris en compte les résultats obtenus dans le cadre des études supérieures	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et orale		notes de l'écrit et de l'oral des épreuves anticipées de français du baccalauréat ou un diplôme équivalent	Essentiel
	Méthode de travail		les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir	Complémentaire

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	autonomie		Les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir	Complémentaire
	capacité à s'investir dans le travail	capacité à s'investir	Appréciation dans la fiche avenir et des enseignants dans les bulletins	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet de formation au regard du projet personnel et professionnel	Intérêt pour la formation / Cohérence du projet avec la formation	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé. Cohérence du projet renseignée dans la fiche avenir	Complémentaire
	Intérêt pour les langues		Suivi éventuel d'une filière binationale ESABAC (italien), ABIBAC (allemand), BACHIBAC (espagnol), un bac option internationale, section européenne. Le projet d'intégrer la double diplomation franco-italienne. La volonté de poursuivre une langue ou d'en débiter une nouvelle.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Carine BERNAULT,

Président de l'établissement Nantes Université (La Roche)